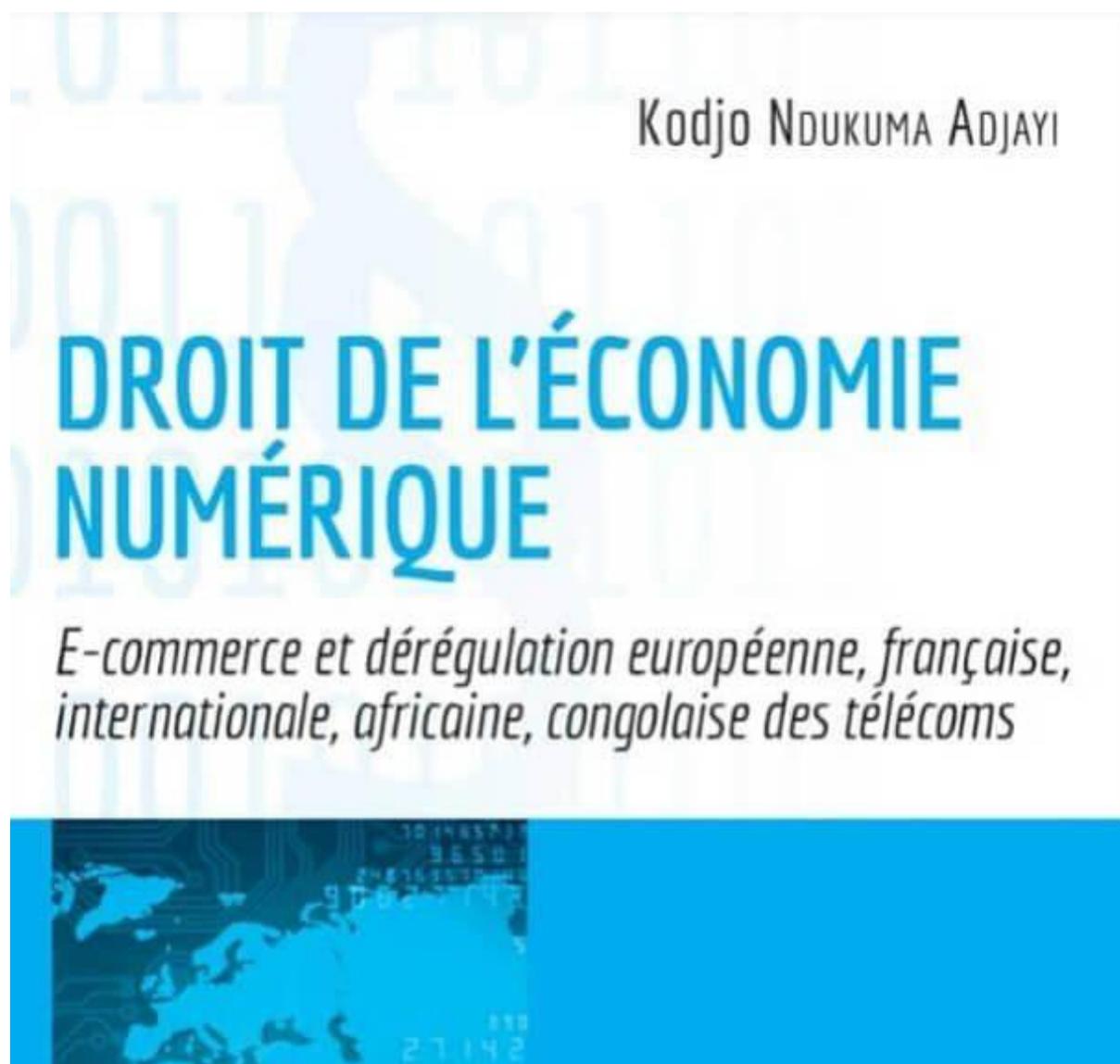


RDC : Dr. Kodjo Ndukuma écrit deux nouveaux livres sur les enjeux et droits numériques.



Docteur Kodjo Ndukuma Adjayi est auteur de deux nouveaux ouvrages sur les enjeux et droits numériques que vient d'éditer l'Harmattan. Cela étant le fruit de dix ans de ses recherches.

Le premier livre de 451 pages s'intitule : « *Droit de l'économie numérique. Ecommerce et dérégulation européenne, congolaise des Télécoms.* »

Si les Télécoms, Internet et la numérisation ont donné prise à la révolution numérique, l'auteur de cet ouvrage constate que la phénoménologie d'ordre sociétal qui en résulte est une source réelle pour le Droit.

Lire aussi sur [RDC : Dr. Kodjo Ndukuma écrit deux nouveaux livres sur les enjeux et droits numériques](#)
[| Zoom Eco \(zoom-eco.net\)](#)

Cela s'explique aujourd'hui par le fait que l'État fait face à des polycentres du pouvoir normatif et aux géants planétaires du Net.

« L'indépendance du Net postule la régulation seulement par le code informatique et par le marché. Tourneboulés, les paradigmes du droit offrent deux approches possibles de législation : via le contenu des activités réseautées ou via leur contenant », explique-t-il.

Par conséquent, le réseau est, en effet, la voie électronique pour le commerce à distance. Car, il monétise la valeur du clic ainsi que les intelligences sans cesse inventives.

D'où, sa recommandation insistante d'appréhender les enjeux dans le champ d'un Droit de l'économie numérique.

« Droits des Télécoms et du Numérique : Profil africain et congolais, prospective comparée d'Europe et de France » est le titre du second ouvrage de 428 pages écrit par Kodjo Ndukuma.

Ce spécialiste en droit du cyberspace africain part du principe selon lequel les télécoms, l'Internet et le numérique sont des facteurs techniques de transformation du droit.

À l'origine, explique-t-il, les télécoms étaient sous le régime des services publics. À partir des États-Unis et de l'Europe, l'OMC a promu entre 1994 et 1997 le droit sectoriel de la régulation. Partout, de nouveaux défis sont nés, dans le démantèlement des monopoles vers une totale économie de marché.

« Pour la République démocratique du Congo, ses lois dérégulatrices, figées depuis le 16 octobre 2002, contrastent avec les mutations numériques, économiques et sociétales des États postmodernes à l'épreuve d'Internet », précise Kodjo Ndukuma.

Il fait observer que l'Europe des télécoms réajuste constamment sa politique législative autour d'objectifs structurants que sont : la construction du marché, la diffusion technologique, la protection des données, etc.

A lui de souligner dans ce tome 2 : *« si l'Afrique s'adapte à peine et avec peine, la République démocratique du Congo entend bien encadrer télécoms et TIC, renouveau de régulation étatique, échanges et commerce électroniques, à travers trois textes de loi en gestation. »*

En dirigeant cette nouvelle collection, Kodjo Ndukuma affirme être motivé à ouvrir une porte de l'intérieur pour les jeunes chercheurs.

« Le numérique ne sera plus un mystère ni un apanage mystique des érudits égoïstes ayant atteint les cimes sans vouloir partager leur place dans les étoiles », a-t-il déclaré à Zoom Eco.

Pour ce faire, il encadre dans un laboratoire de recherche des étudiants finalistes du deuxième cycle universitaire de Droit ou de sciences voisines en leur apportant des éléments récents de bibliographie sur les aspects polymorphes Numérique, afin qu'ils relèvent les niveaux de leurs travaux au standard équivalent à l'étranger et que ces derniers soient publiés une fois leurs mémoires réalisés. Cela va révéler les pépites congolaises et africaines en leur ouvrant les portes de l'universel, par le passage du mémoire à l'ouvrage et l'atteinte d'autres horizons.

Pour le savoir, Kodjo Ndukuma n'a-t-il pas en plus été investi dans la nouvelle plateforme numérique des alumni congolais des universités et écoles françaises, lancée par le Ministre Français de l'Europe et des affaires étrangères Jean Yves Le Drian, le 20 mai 2019, à Kinshasa, à l'occasion duquel il (notre auteur congolais) en a porté la parole et l'étendard.